



HAL
open science

Préface

Sandrine Maljean-Dubois, Marcelo Dias Varella

► **To cite this version:**

Sandrine Maljean-Dubois, Marcelo Dias Varella. Préface. Julien Dellaux. Le cadre juridique international pour la réduction des émissions résultant de la déforestation tropicale (REDD+). Contribution à l'étude des nouvelles formes du droit, Bruylant, <https://www.larcier-intersentia.com/media/wysiwyg/extras/viewer/download.html#./9782802771357/Pr%C3%A9face%20de%202.pdf>, 2023, 9782802771357. halshs-04329439

HAL Id: halshs-04329439

<https://shs.hal.science/halshs-04329439>

Submitted on 12 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PRÉFACE

Les changements climatiques sont devenus ces quinze dernières années un sujet d'inquiétude croissant. Menace globale par excellence, grave, urgente, appelant des transformations profondes de nos sociétés, les changements climatiques lancent un incroyable défi à nos systèmes juridiques, révélant leur inadaptation face à un tel enjeu. Le droit et la gouvernance internationale sont particulièrement sollicités au regard du caractère global de la menace. La coopération internationale est ici incontournable, et les changements climatiques ont en effet donné lieu à l'élaboration d'un régime international extrêmement dense et élaboré, dont la première pierre a été la création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Construisant ce régime international pas à pas, les États ont par la suite adopté trois traités : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992, le Protocole de Kyoto de 1997 qui a permis de consolider les assises de la Convention de 1992 et l'Accord de Paris de 2015 applicable à partir de 2021. Ces traités ont été au fondement de vastes développements normatifs (notamment des centaines de décisions des Conférences des Parties) et institutionnels (avec la création de nombreux organes et institutions).

Bien que les changements climatiques soient aujourd'hui déjà une réalité qui concerne tous les États, du Nord au Sud, aux conséquences extrêmement graves pour la planète comme pour l'humanité, les États continuent d'agir mollement en ordre dispersé. Les trajectoires d'émission à court terme ne sont généralement pas cohérentes avec leurs engagements à moyen et long terme. Toutes additionnées, les contributions sont insuffisantes et conduisent plutôt à une augmentation de 2,7° à la fin du siècle (ce qui est certes mieux que les 4 ou 5°C des scénarii au fil de l'eau, mais largement insuffisant pour éviter les effets dévastateurs des changements climatiques). Il y a une chance sur deux pour que le réchauffement climatique dépasse 1,5°C dans les deux prochaines décennies, et à moins d'une réduction immédiate, rapide et à grande échelle des émissions de GES, il sera impossible

de limiter le réchauffement à 1,5°C ou même 2°C d'ici la fin du siècle. Les contributions nationales conduisent à une réduction en 2030 par rapport à 2010 de nos émissions de seulement 7,5 %, comparé aux précédentes contributions, alors que 30 % seraient nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à 2°C et 55 % pour 1,5°C. La baisse de 5,4 % des émissions intervenue en 2020 à cause de la pandémie a été annulée par un rebond en 2021 (1).

L'ampleur de l'enjeu, d'une part, et les résistances fortes de certains intérêts économiques et sociaux, d'autre part, ont contraint à l'innovation. Les changements climatiques sont devenus, par là, un « laboratoire » fécond d'expérimentation de nouveaux outils, de nouveaux mécanismes et de nouvelles approches à l'échelle internationale. C'est une des raisons – et peut-être la raison principale – qui a amené Julien Dellaux à s'intéresser au régime international du climat et à y consacrer sa thèse de doctorat que le lecteur trouvera ci-après, entièrement revue et actualisée.

C'est au cadre juridique international pour la réduction des émissions résultant de la déforestation tropicale (dite REDD+) que Julien Dellaux a plus particulièrement consacré sa recherche doctorale. La REDD+ n'est qu'une brique du régime international du climat. Mais, reposant sur des décisions de la Conférence des Parties non obligatoires (en dépit de leur dénomination), la REDD+ s'avère en effet être un mécanisme fascinant, qui met en évidence une évolution profonde des formes d'engagement international de l'État. Son approche a contraint Julien Dellaux à maîtriser d'abord l'analyse ô combien technique du mécanisme de la REDD+, pour s'engager ensuite, sur cette base, dans une réflexion théorique de grande ampleur, dont le cheminement et les conclusions intéresseront grandement les juristes internationalistes, mais aussi, au-delà de cette communauté, tout juriste théoricien. La REDD+ est ici, finalement, un prétexte pour étudier *in concreto* les enjeux de la régulation des phénomènes complexes à l'échelle internationale et l'évolution des formes de normativité qui en découle.

L'ouvrage procède ainsi à une analyse approfondie des mécanismes privés de protection des forêts dans les pays en développement, compte

(1) UNFCCC, *NDC Synthesis Report*, septembre 2021 ; UNEP, *Emissions Gap Report 2021*, *The heat is on. A world of climate promises not yet delivered*.

tenu de l'insuffisance des ressources et souvent dans l'intérêt des acteurs publics. Le recours à des outils de droit privé, qui stimule la conservation dès la génération d'intérêts pour les acteurs économiques, devient indispensable à la mise en place de mécanismes transnationaux pour une plus grande efficacité du droit international de l'environnement.

Julien Dellaux analyse en effet les obstacles rencontrés par les instruments REDD+, s'agissant notamment des coûts de surveillance pour la fiabilité des estimations, compte tenu des coûts des projets de conservation, des difficultés à mettre en place des systèmes de contrôle et de la diversité des méthodes d'élaboration des niveaux de référence. Il met aussi en évidence les difficultés du partage des bénéfices avec les acteurs locaux. Il porte, avec raison, une attention spéciale à la réalité du terrain des régions concernées, qui sont des pays en développement.

Au niveau international, l'ouvrage décrit les instruments bilatéraux et multilatéraux pour la création de la REDD+, la construction d'un système de normes garantissant la sécurité normative nécessaire pour soutenir les grands investissements privés, à travers la création de règles communes, l'information, les procédures de contrôle, voire la légitimité des mécanismes de mesure, de notification et de vérification. Cet ensemble de règles et standards contribue finalement à la restructuration du régime forestier international, qui n'a jamais été vraiment contraignant dans le passé et dispose désormais d'un nouvel ensemble d'options basées sur des mécanismes de protection privés.

Au Brésil, par exemple, on estime qu'environ 30 % du territoire, soit plus de 310 millions d'hectares, est formé de forêts domaniales appartenant à l'État fédéral et aux États fédérés qui pourraient faire l'objet de concessions forestières et de mécanismes privés de protection de l'environnement. Les instruments privés se sont développés rapidement, passant de 1 million d'hectares couverts à 12 millions en quelques années. L'inclusion d'instruments de capture et de stockage du carbone, dont la REDD+, est encore récente et en voie de mise en œuvre, ce qui rend cet ouvrage très pertinent.

Comme le montre Julien Dellaux avec beaucoup de finesse, en suivant une approche fonctionnelle, le cadre juridique souple (d'aucuns diraient « mou ») de la REDD+ est le fruit d'une adaptation du droit afin d'assurer sa fonction de garantie de la sécurité juridique, et

de « sécurisation des attentes », dans un environnement complexe et évolutif. Julien Dellaux termine en proposant même une grille d'analyse permettant d'évaluer l'ensemble des phénomènes juridiques d'un point de vue fonctionnel. Originale et productive, cette grille est un des résultats majeurs de la recherche de Julien Dellaux. Elle demande maintenant à être testée par d'autres auteurs, dans d'autres domaines, pour être progressivement affinée.

Nous avons eu beaucoup de plaisir à superviser le travail doctoral de Julien Dellaux, réalisé en co-tutelle à l'Université d'Aix-Marseille et au Centre universitaire de Brasilia, et à le suivre dans un cheminement intellectuel aussi ambitieux que personnel. Nous ne doutons pas que ses lecteurs trouveront également un grand intérêt à la lecture de cet ouvrage d'une grande richesse, mais toujours clair et pédagogique, qui constitue une contribution doctrinale majeure à l'étude du droit international de l'environnement.

Sandrine Maljean-Dubois,
Directrice de recherche au CNRS, Aix-Marseille
Université, Université de Toulon, CNRS,
DICE, Aix-en-Provence, France

Marcelo Dias Varela,
Professeur au Centre universitaire de Brasilia, Brésil